Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212902183-20261109-DCM_2026_86-DE

Pont-Croix
Pontekroaz

Petites Cités de Caractère

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Pont-Croix – 29790

DATE DE LA CONVOCATION 5 novembre 2026
DATE D'AFFICHAGE 5 novembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 19
PRESENTS 17
VOTANTS 18

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre, à 18H00, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Pont-Croix en séance publique sous la présidence de Frédéric TANTER – Maire de PONT-CROIX.

ETAIENT PRESENTS : M TANTER Frédéric ; Mme GUILLOU Jeanine ; M BOURDON Philippe ; Mme AGEZ Marie ; M CORBEL Jean ; Mme FLOCHLAY Hélène ; M PERHIRIN Claude ; M STEPHAN Thomas ; Mme MORGAT Hélène ; M COLIN Noé ; Mme MOURRAIN Gwénaëlle ; Mme QUILLIVIC Charlotte ; M LAURIOU Benoît ; Mme CROQ VOURCH Hélène ; Mme STEPHAN Nolwenn ; Mme GUILLO Carine ; Monsieur Claude CAJEAN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. GUILLOU Michel ; procuration à Monsieur LAURIOU Benoit.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS : M KERIVEL Alex

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme QUILLIVIC Charlotte

SECRETAIRE AUXILAIRE : Mme CABILLIC Oanell

Les conseillers municipaux présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

## DCM 2026-85 – CONVENTION SDEF INTRACTING

Le Maire informe le conseil municipal que le SDEF a contractualisé avec la Caisse des dépôts et consignations un financement pour les programmes de rénovation de l'éclairage public par une avance remboursable dénommée Intracting.

L'intracting est destiné à financer des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Il s'agit de mettre en place des actions de performance énergétique de façon à réduire la consommation d'énergie. Dans ce cadre, le SDEF souhaite accompagner les collectivités du Finistère en procédant à la rénovation énergétique de l'éclairage public.

La commune de Pont-Croix a exprimé son souhait d'adhérer à ce programme. Il est ainsi proposé d'établir une convention financière.

Cette convention financière « convention Intracting pour la rénovation énergétique de l'éclairage public » a pour objet les modalités de la prise en charge par la commune d'une partie des dépenses engagées pour la rénovation de son éclairage public.

Le montant des travaux est estimé à 400 500,00 euros HT. La participation de la commune s'élève à 222 674,38 € dont 192 500,00 € sur la part investissement et 30 174,38 € de frais financiers.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212902183-20261109-DCM_2026_86-DE

Cette participation sera remboursée au SDEF sur une période de 10 ans selon l'échéancier précisé dans la convention.

Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec quatre voix contre :

- **APPROUVE** la convention Intracting pour la rénovation énergétique de l'éclairage public entre la commune et le SDEF ;
- **APPROUVE** le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 222 674,38 € selon l'échéancier précisé dans la convention,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention et tout avenant à intervenir

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Frédéric Tanter

La secrétaire de séance,
Charlotte QUILLIVIC